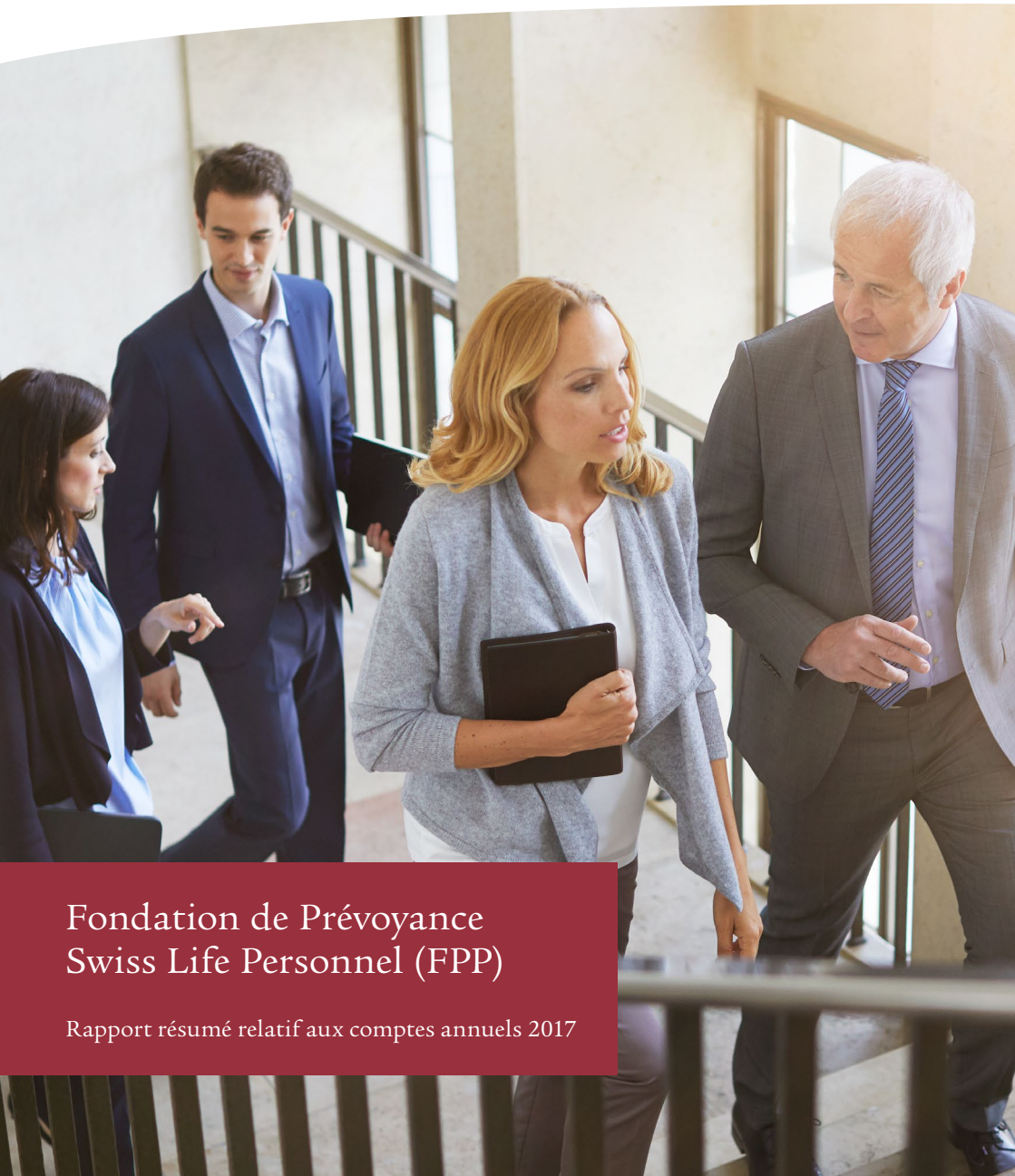




Fondation de Prévoyance
Swiss Life Personnel (FPP)

Rapport résumé relatif aux comptes annuels 2017

Avant-propos



Gerold Bühner

Président du conseil de fondation

L'année écoulée a été très positive pour la Fondation de Prévoyance Swiss Life Personnel (FPP), née le 1^{er} janvier 2017 du regroupement des fondations de prévoyance du service interne et du service externe. Le bon résultat des placements a non seulement permis d'accorder une rémunération des avoirs de vieillesse de l'ordre de 2,25%, mais aussi d'alimenter en intégralité la réserve de fluctuation de valeurs et de constituer des provisions afin d'amortir une future réduction du taux conversion.

En tant que gestionnaire de fortune responsable, Swiss Life Asset Managers a réalisé un rendement de 6,1%, surpassant ainsi l'indice de référence de plus de 1,2%. La gestion active de fortune basée sur une sélection de compétences clés et une longue expérience a une fois de plus porté ses fruits, permettant de générer une surperformance convaincante, tant sur trois ans que sur cinq ans. En comparaison avec les autres caisses, la FPP se situe en milieu de classement, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de la stratégie de placement défensive mise en œuvre face à un marché des actions en plein essor. Avec une quote-part d'actions stratégique de 24%, la part en actions est inférieure à la moyenne des

autres caisses. De plus, près de deux tiers des actions sont couvertes contre les fortes baisses des cours par les groupes de placement Protect de la Fondation de placement Swiss Life. Cette évolution se fait au détriment du potentiel de croissance. Au total, les groupes de placement ont certes profité dans une mesure limitée de l'essor des actions en 2017, leur recours a en revanche permis de garantir la sécurité et une volatilité faible.

Le conseil de fondation a étudié la stratégie de placement à l'automne 2017. Cette analyse avait pour objectif d'améliorer le rapport risque/rendement et, en même temps, de réduire le risque de variation des taux d'intérêt pour les obligations. Pour ce faire, la part des placements alternatifs a été augmentée au-delà de la limite de 15% prévue par l'OPP 2; la part en obligations a quant à elle été réduite. Avec une part de 33%, les placements en valeurs nominales représentent certes toujours la catégorie de placement la plus importante, mais les obligations à court terme étant davantage prises en compte, il a été possible de réduire les risques d'une hausse future des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, la nouvelle

stratégie de placement qui est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2017 est plus largement diversifiée, notamment en raison de la prise en compte, pour la première fois, d'obligations d'entreprises de pays émergents.

Sur le plan opérationnel, l'année écoulée a été marquée par le regroupement des fondations de prévoyance du service interne et du service externe et par le transfert de la comptabilité vers SAP. Ces deux projets ont pu être menés à bien sans problèmes et dans les délais impartis.

Les paramètres techniques pertinents pour le bilan ayant été ajustés au 31 décembre 2016 par le conseil de fondation en fonction du faible niveau des taux d'intérêt et de l'allongement de l'espérance de vie, il est désormais nécessaire d'agir à moyen terme au niveau des taux de conversion. Pour l'heure, chaque départ à la retraite entraîne une perte, c'est-à-dire que l'avoir de vieillesse disponible à la retraite doit être augmenté par la fondation afin que la rente garantie avec le taux de conversion trop élevé soit pleinement financée. Dans le bilan de la FPP, les pertes attendues sur les retraites

sont déjà provisionnées jusqu'à fin 2020. Le conseil de fondation étudie actuellement des solutions en vue d'amortir la réduction des taux de conversion prévue au 1^{er} janvier 2021. Une provision spéciale a été constituée à cette fin dans les états financiers 2017. La compensation intégrale des effets ne pourra toutefois plus être financée comme ce fut le cas lors de la dernière réduction au 1^{er} janvier 2016.

Je suis convaincu que, même après les ajustements nécessaires, le niveau de prestations de la FPP sera supérieur à la moyenne et que les mesures prévues garantiront durablement la prévoyance des actifs et des bénéficiaires de rentes.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier mes collègues du conseil de fondation pour leur coopération toujours agréable, le comité des placements pour son expertise et la gestion pour le bon fonctionnement opérationnel de la fondation.

Zurich, le 23 mars 2018

Conseil de fondation et chargés de fonction

Le conseil de fondation est élu pour un mandat de trois ans. Le mandat actuel court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2017, la représentation au sein du conseil de fondation était la suivante:

Représentants de l'employeur

- Gerold Bühner, Muri bei Bern (président)
- Thomas Buess, Rapperswil-Jona
- Hans Peter Conrad, Freienbach
- Patrick Frost, Zug

Représentants des salariés

- Thomas Buser, MuttENZ
- Stefan Hinni, Winkel
- Karin Meier, Dietikon
- Franz-Toni Schallberger, Stans

Comité des placements

Composition au 31 décembre 2017:

- Marc Brüttsch, Chief Economist
Swiss Life Group, président
- Stefan Hinni, membre du conseil de fondation
- Hermann Inglin, COO
Swiss Life Asset Managers
- Franz-Toni Schallberger,
membre du conseil de fondation

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Aon Schweiz AG, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich, Zurich (BVS)

Gestion

La gestion est assurée par Swiss Life SA, Zurich, Service spécialisé HR Prévoyance.



*Les représentants des salariés dès le 01.01.2017 (de gauche à droite):
Franz-Toni Schallberger,
Karin Meier, Stefan Hinni,
Thomas Buser*

Chiffres clés FPP

A la fin de l'année, les chiffres clés sont les suivants:

	2017	2016
Total du bilan	2 195,8	2 133,3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 058,6	2 010,0
Capital libre de la fondation	0,8	0,0
Réserve de fluctuation de valeurs	123,3	106,6
Prestations et versements anticipés	150,6	149,8
Cotisations, prestations d'entrée et rachats*	376,9	161,5
Résultat net des placements	77,0	46,8
Degré de couverture	106,0%	105,3%

Toutes les données en millions de CHF, 2016 VSI et VSA consolidées

*Hausse substantielle due à l'effet comptable de l'intégration de la VSA

Rendement des placements	2017	2016	2015
Rendement global ¹⁾	5,83	3,90	0,70
Rendement du mandat de gestion de fortune (apuré du risque ²⁾ sur 3 ans: 1,68)	6,07	4,09	0,72
Indice UBS de la prévoyance (apuré du risque ²⁾ sur 3 ans: 1,27)	7,82	3,53	0,83

Toutes les données en %

¹⁾ Calcul:

$$\frac{\text{Résultat net du placement de la fortune} \times 100}{\text{Placement de la fortune moyenne}}$$

²⁾ mesuré au ratio de Sharpe

Bilan FPP

Bilan au 31 décembre	2017	2016
Actif		
Placements chez l'employeur	12 437 608	8 701 678
Obligations	410 671 921	446 596 963
Actions	363 451 225	324 644 479
Immobilier	362 296 061	324 909 996
Placements alternatifs	213 226 589	146 724 881
Autres actifs, comptes de régularisation	7 765 148	17 740 336
Sous-total de l'actif	1 369 848 552	1 269 318 333
Actifs provenant de contrats d'assurance	825 999 792	863 916 637
Total de l'actif	2 195 848 344	2 133 324 970
Passif		
Dettes, comptes de régularisation	13 157 184	16 643 103
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 232 650 144	1 146 092 332
Réserve de fluctuation de valeurs	123 265 014	106 582 898
Capital de la fondation, fonds libres	776 210	0
Sous-total du passif	1 369 848 552	1 269 318 333
Passifs résultant de contrats d'assurance	825 999 792	863 916 637
Total du passif	2 195 848 344	2 133 234 970

Toutes les données en CHF, 2016 VSI et VSA consolidées

Compte d'exploitation FPP

Compte d'exploitation	2017	2016
<i>Cotisations, apports ordinaires et autres</i>	83 575 238	122 510 861
<i>Prestations d'entrée*</i>	293 310 783	38 978 979
Apports provenant de cotisations et prest. d'entrée	376 886 021	161 489 840
<i>Prestations réglementaires</i>	-100 540 822	-101 411 882
<i>Prestations de sortie</i>	-50 081 925	-48 381 118
Dépenses liées aux prest. et versements anticipés	-150 622 747	-149 793 000
Dissolution(+)/constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions*	-321 697 836	-122 615 911
Produits de prestations d'assurance	77 959 910	78 604 678
Charges d'assurance	-9 158 005	-7 779 358
Résultat net de l'activité d'assurance	-26 632 657	-40 093 751
Résultat net des placements	76 990 429	46 843 430
Autres produits	8 187	8 909
Autres frais	-48 042	-4 748
Excédent des produits(+)/charges(-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	50 405 527	6 753 840
Dissolution(+)/constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	-49 541 707	-7 862 290
Excédent des produits(+)/excédent des charges(-)	776 210	-1 108 450

Toutes les données en CHF, 2016 VSI et VSA consolidées

*Hausse substantielle due à l'effet comptable de l'intégration de la VSA

Placements

Le conseil de fondation assume la responsabilité de la stratégie de placement et de la gestion de fortune en général. Il définit la stratégie de placement et ses marges techniques et les contrôle régulièrement.

Le comité des placements est l'organe spécifique responsable de la gestion de fortune. Il prépare les décisions concernant les placements à remettre au conseil de fondation lors des réunions trimestrielles.

La fortune est gérée par Swiss Life Asset Management SA au moyen d'un mandat de gestion de fortune.

Composition des placements	31.12.2017	Stratégie	Marge
Liquidités	0,5	0	0-30
Créances en CHF	0,9		
Obligations en CHF	4,1	6,5	0-15
Obligations en monnaies étrangères, CHF hedged			
- Etats	4,6		
- Entreprises	20,3	26,5	0-48
- High Yield	1,0		
Actions Suisse	12,9	12,5	0-18
Actions étrangères	13,7	11,5	0-18
Immobiliers Suisse	22,0	21,0	10-30
Immobiliers étrangers	4,4	5,0	0-8
Placements alternatifs			
- Hedge Funds	6,1		
- Infrastructure	5,4	17,0	0-20
- Senior Secured Loans	4,1		
Total	100,0	100,0	

Toutes les données en %

Assurés actifs

Etat	2017	2016
Assurés actifs	2 430	2 444
Sociétés affiliées	7	8

2016 VSI et VSA consolidées

Rémunération des capitaux de prévoyance	2018	2017	2016	2015
Taux d'intérêt provisoire	1,50	1,50	2,25	2,25
Taux d'intérêt définitif	–	2,25	2,25	2,25
Taux d'intérêt LPP	1,00	1,00	1,25	1,75

Toutes les données en %



Bénéficiaires de rentes

Etat	2017	2016
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des cotisations (après 01.01.2011)	477	437
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des prestations (avant 01.01.2011)	1 849	1 906
Total bénéficiaires de rentes	2 326	2 343

2016 VSI et VSA consolidées

Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des cotisations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté à compter du 1^{er} janvier 2011 sont gérés par les fondations. Ils sont évalués sur la base des données techniques LPP 2015, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 2,0%.

Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des prestations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2011 sont entièrement réassurés dans le cadre du contrat de réassurance conclu auprès de Swiss Life. Les fondations n'assument donc aucun risque pour cette partie (risque d'intérêt et de longévité).

Augmentations des rentes	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Augmentations des rentes	–	–	–	–	1,5 ²⁾	–	–	–
Renchérisssement moyen ¹⁾	0,5	–0,4	–1,2	0,0	–0,2	–0,7	0,2	0,7

Toutes les données en %

¹⁾ Selon l'indice suisse des prix à la consommation (sur la base des valeurs annuelles moyennes)

²⁾ Pour les rentes débutant entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2007

Adaptation des rentes

Conformément à l'art. 36, al. 2 et 3 LPP, les rentes qui ne doivent pas être adaptées obligatoirement à l'évolution des prix sont adaptées à l'évolution des prix dans les limites des possibilités financières de l'institution de prévoyance. Il appartient à l'organe paritaire d'en décider chaque année.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2017, le conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes en raison de l'évolution du renchérissement de ces dernières années.



L'avenir commence ici.

*Swiss Life SA
Service spécialisé HR Prévoyance
Case postale
8022 Zurich
Vorsorgestiftung@swisslife.ch*